

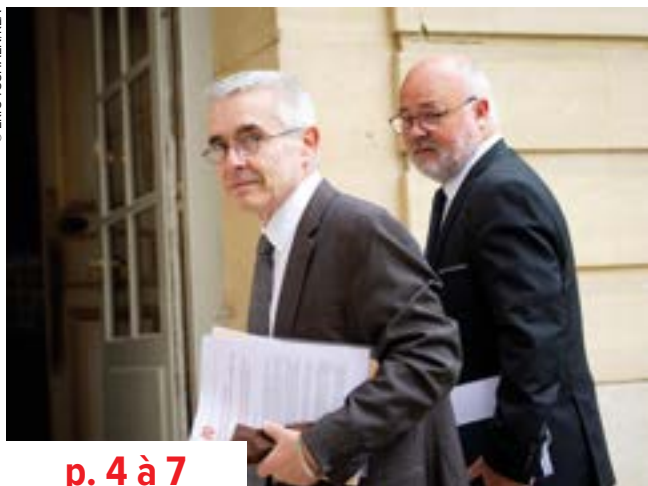
N° 3335 du 10 au 23 février 2021

inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



© ERIC TSCHAEVRE



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Pour gagner, notre ténacité sans faille

- Ce n'est pas aux travailleurs de payer la crise!
- Réforme de l'Assurance chômage : la concertation est relancée.
- DDI : les agents désorientés par les réformes.
- FO ne laissera pas normaliser le travail dominical.
- Ségur de la santé : sa pleine extension au social et médico-social tarde à venir.
- Chantiers de l'Atlantique : pour que perdure la nationalisation.

DROIT (page 9)

- Licenciement et réintégration.

AFFICHES (pages 11 à 14)

- Les revendications FO s'affichent.

INTERNATIONAL (page 16)

- Vaccins : une course ponctuée d'obstacles.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Carambar : FO refuse la baisse des salaires de 15%
- Emploi : plus d'un mois de grève à la raffinerie Total de Grandpuits.
- Élection TPE : une appli pour savoir quand et comment voter FO.
- Élections CNRACL : FO en campagne pour la première place.

REPÈRES (page 21)

- Des chiffres utiles au quotidien.

HISTOIRE (page 22)

- Les crises économiques.

PORTRAIT (page 23)

- Henri Razafintsalama ou l'ADN du développement syndical.

© A. RAULT



p. 23



p. 11 à 14

LFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Chiclet, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

DE LA DETTE

AUX « RÉFORMES STRUCTURELLES »

Ces jours derniers, un débat a fait l'actualité économique en lien avec la crise sanitaire : celui de la dette, soit qu'il faudrait la rembourser, d'une manière ou d'une autre, soit qu'elle devrait être annulée.

Interrogé à ce sujet, j'ai rappelé que si l'on pouvait se féliciter que des dispositifs massifs d'aides publiques aient été pris pour préserver l'emploi, il n'en demeure pas moins que bien des salariés font déjà les frais, au prix fort, des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Celles et ceux qui, au travail, au service des autres, ont contracté le Covid avec parfois des complications graves.

La reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle n'est pas une des moindres revendications portées par FO.

Celles et ceux qui ont perdu leur emploi ou n'ont pas obtenu l'embauche attendue (saisonniers et CDD liés aux activités touristiques, à la culture et l'événementiel notamment) – le

nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dépasse 6 millions et a augmenté de 4,5% sur l'année 2020.

Celles et ceux qui, en activité partielle, subissent une baisse de rémunération.

Celles et ceux en télétravail à domicile dans des conditions difficiles.

Les jeunes sans ressources, qui souffrent de l'isolement, dont le parcours d'étude est entravé.

Lors des multiples réunions avec le gouvernement sur la situation sanitaire, la situation économique et sociale, le plan de relance, nous avons systématiquement mis en garde : nous n'accepterons pas que, demain, on veuille redoubler l'addition aux dépens des salariés.

D'autant moins que les inégalités ont augmenté. Tout le monde n'est pas logé à même enseigne! Un article du

Monde révèle que « près de 15 000 Français possèdent des sociétés au Luxembourg, totalisant au moins 100 milliards d'euros d'actifs, soit 4% du PIB français ».

Lorsque le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance évoque les 120 milliards d'euros que les ménages français auraient épargnés depuis le début de la crise, sur lesquels il compte pour relancer l'activité, nous avons fait remarquer que 70% de cette épargne était concentrée entre les 20% de ménages les plus aisés. Plutôt que d'affirmer qu'au grand jamais le gouvernement n'augmentera les impôts, il faut faire en sorte que cette partie de l'épargne soit bel et bien redistribuée au profit de l'économie réelle et ne s'évade pas

dans les marchés financiers ou les paradis fiscaux!

Quant à la dette, produite par le recours massif aux budgets publics pour faire face à la crise, elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite des « réformes structurelles ». La crise sanitaire a mis en lumière la si-

Que l'on ne redouble pas l'addition aux dépens des salariés!

tuation de l'hôpital, et l'on ne peut que se féliciter de ce que notre fédération FO a obtenu jusqu'alors, mais qui met en garde contre la poursuite des restructurations et les fermetures de services et de lits. Cela vaut pour le service public et la fonction publique plus largement. Comme nous refusons l'argument du coût de la dette pour justifier le retour de la réforme des retraites ou de l'Assurance chômage.

Au demeurant, la question de la dette doit être relativisée. Si sa mesure, au sens de Maastricht, est croissante (près de 120% du PIB fin 2020), son coût effectif, du fait de taux d'emprunt nuls voire négatifs, est décroissant (1,5% de PIB aujourd'hui contre 3% en 2000 et 2,5% en 2010). Elle peut très bien, si elle n'est pas annulée, être absorbée dans le temps par une reprise d'activité économique, financée par une juste redistribution des richesses.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



Pour gagner,

Faire entendre la voix des salariés, c'est argumenter son opposition à des réformes qui, bien que rejetées par les travailleurs, sont cependant poursuivies et cela sur fond de crise. Faire entendre leur voix, c'est contrer entre autres aussi les aspirations patronales à de nouvelles dérogations au droit du travail... Par la ténacité, la lutte syndicale porte ses fruits. Ce sont les négociations Ségur

qui avancent, même à pas saccadés, ou encore la nationalisation maintenue pour l'instant des Chantiers de l'Atlantique... Aperçu de la détermination de FO pour qu'aboutissent les revendications.

Réforme de l'Assurance chômage : la concertation est relancée

La réforme de l'Assurance chômage, combattue par FO, ne devrait pas entrer en vigueur en avril 2021, du moins dans sa globalité. C'est ce qui ressort des rencontres en bilatérales organisées le 25 janvier entre la ministre du Travail et les interlocuteurs sociaux, relançant la concertation sur le sujet.

La conjoncture économique est particulièrement défavorable à un durcissement des droits des demandeurs d'emploi. Selon les

données de la Dares publiées le 27 janvier, le nombre de chômeurs sans aucune activité (catégorie A) a bondi de 8,1% sur l'année 2020.

Indicateurs ou pas, FO dit non à la réforme

La ministre Élisabeth Borne a laissé entendre que l'entrée en vigueur de la réforme pourrait être liée à une amélioration

du marché de l'emploi. Certaines dispositions (éligibilité et dégressivité) pourraient notamment évoluer en fonction d'indicateurs du marché du travail qui restent à définir.

« Nous n'allons pas discuter d'indicateurs pour une réforme dont nous ne voulons pas, prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, qui avait de nouveau rendez-vous le 9 février avec le ministère du Travail.

Économie : toujours les incertitudes liées

L'économie reste détériorée et on peut craindre une nouvelle dégradation de l'activité. L'Insee prévoit, en l'absence de confinement, une croissance de 1,6% au premier trimestre 2021. *A contrario*, le PIB se « rétracterait » de 1%. Quoi qu'il en soit, il restera sous son niveau d'avant crise. Et le « 6% de croissance », acté par la loi de finances pour 2021, est peu probable. En fort rebond en

décembre (+23%), la consommation des ménages est de 7% inférieure en janvier à son niveau d'avant crise.

Les secteurs industriels voient l'embellie

Les ménages, inquiets pour leurs emplois, sont pour l'instant plus enclins à épargner, quand ils le peuvent, qu'à consommer.

Sur 2020, ce moteur de la croissance avait chuté de 7,1%, la production de 8,6%, l'emploi salarié de 1,8% tandis que le chômage (en catégorie A) augmentait de 7,5%. Avec un plongeon du PIB de 8,3% en 2020, note encore l'Insee, la récession, quoique historique, a toutefois été moins marquée que prévu (9% ou 11% selon les sources). En ce début 2021, les incertitudes liées à l'évolution

notre ténacité sans faille

Ce n'est pas aux travailleurs de payer la crise!

A lors que les travailleurs sont durement impactés par la crise, FO souligne la nécessité de les protéger plus que jamais. C'est le message réitéré le 29 janvier lors d'une rencontre bilatérale avec le Premier ministre. « Le "quoi qu'il en coûte" ne doit pas devenir "quoi qu'il en coûte aux salariés" ! », a insisté le secrétaire général, Yves Veyrier, notant que l'évocation du « coût » qu'aura la crise fait d'ores et déjà redouter qu'il « pèse sur les salariés d'aujourd'hui et de demain ». Ce à quoi s'oppose la confédération. Elle a rap-

pelé son refus de voir ressurgir la réforme des retraites ou encore la « logique » de celle sur l'Assurance chômage.

Alerte sur l'AGS

FO a pointé aussi le risque de « fragiliser » le dispositif de garantie des salaires en cas de faillite d'une entreprise (AGS, dispositif patronal né en 1973 et sous délégation de l'Unédic) via la transcription (par ordonnances) d'une directive européenne sur la restructuration et l'insolvabilité en cas

de liquidation. En effet, cela remettrait en cause la priorité donnée au paiement des salariés, au bénéfice des banques, mandataires et administrateurs judiciaires. FO a par ailleurs indiqué à nouveau sa demande d'un « contrôle strict », « indispensable » des entreprises qui bénéficient des aides publiques. La confédération s'indigne en effet des suppressions d'emplois et restructurations annoncées « quand, à l'évidence, la crise sanitaire sert d'aubaine ou d'accélérateur ».

Valérie Forgeront

Pour chaque thème, nous dirons pied à pied pourquoi ce n'est pas bon. » Il demande également qu'une place soit laissée à la négociation collective entre interlocuteurs sociaux.

Dans le cadre de la concertation, une réunion multilatérale est programmée dans la seconde quinzaine de février. Le gouvernement envisage ensuite de publier un décret fixant de nouvelles règles.

Clarisse Josselin

DDI : les agents désorientés par les réformes

À peine la réforme sur les préfectures réalisée en 2017 qu'une autre est venue jeter le trouble : la réforme de l'organisation des administrations territoriales (OTE), visant notamment les DDI, les directions départementales interministérielles. Nées en 2010 et rattachées au Premier ministre, elles regroupent d'anciennes directions ministérielles. Depuis 2018, ces DDI aux compétences multiples (écologie, urbanisme, répression des fraudes, logement, jeunesse et sports...) sont en pleine restructuration. Elles sont rattachées au ministère de l'Intérieur depuis l'été dernier et sur les fonctions support, des secrétariats généraux communs avec les préfectures sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Et ce n'est pas fini, la réforme prévoit notamment des transferts de missions entre structures.

Un baromètre social au bilan morose

En janvier, lors d'un CHSCT des DDI, FO rappelait ses inquiétudes : « Aucune DDI n'est épargnée par les chamboulements d'organisation, de rattachement, d'inter-départementalisation et/ou de plateformisation des missions », et sans oublier « les revues de missions, qui ne seront pas sans douleur et sans conséquence sur des effectifs déjà exsangues... une nouvelle fois ». Lors du dernier baromètre social des DDI, 73% des agents ont dit ne pas avoir confiance en l'avenir (+7 points comparé à 2017), 63% ont déclaré ne pas avoir de visibilité sur l'évolution de leurs missions et 66% sur l'évolution de leur structure. La direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) en déduit qu'ils s'interrogent sur « leur place au sein des DDI ». Judicieux, sachant que l'effectif des DDI a reculé de plus d'un tiers en dix ans.

Valérie Forgeront

s à l'épidémie

de l'épidémie pèsent toujours. L'Insee révèle toutefois que la plupart des secteurs industriels prévoient d'ores et déjà « un fort rebond » (+10%) de leurs investissements. Reste à savoir si cela bénéficiera à l'emploi et aux salaires, cela alors que les entreprises reçoivent des aides publiques, plus massives que jamais depuis le début de la crise.

V. F.

Pour gagner, notre ténacité

FO ne laissera pas normaliser le travail dominical



© FREDERIC MAIGROT / REA

Après avoir accordé des dérogations pour l'ouverture des commerces le dimanche dans la plupart des départements en janvier, des préfets ont aussi pris des arrêtés pour le mois de février. Le gouvernement s'appuie sur l'état d'urgence sanitaire et le couvre-feu à 18h pour justifier ces dérogations. Il a renvoyé la décision aux préfets, après concertation avec

les collectivités locales et les interlocuteurs sociaux. « Les désirs de certains clients ne doivent pas porter atteinte à la vie personnelle et participer à la destruction de la cellule familiale des salariés et nier leur droit à une vie privée », prévient Arnaud Pichot, secrétaire général de l'UD FO Drôme-Ardèche, qui a rappelé à l'inspection du travail l'attachement de FO au repos dominical.

« On met la pression »

La FGTA-FO s'est opposée aux ouvertures dominicales des grandes surfaces. Et « ces ouvertures ont tendance à s'arrêter car on met la pression », souligne Dejan Terglav, secrétaire général de la FGTA-FO. « La grande distribution n'a jamais fermé durant le confinement, les enseignes n'ont pas perdu d'argent. Les salariés sont fatigués et ils ont peur, il ne faut pas en rajouter », poursuit le militant, craignant une normalisation du travail dominical si les exceptions se multiplient. David Malézieux, secrétaire fédéral à la FEC-FO, rappelle aussi que l'amplitude horaire est déjà en hausse pour certains salariés, avec des commerces qui ouvrent plus tôt et parfois font sauter la pause du midi. « Tout est bon pour déroger au Code du travail, c'est un engrenage », alerte-t-il.

Clarisse Josselin

Séjour de la santé : sa pleine extension au social et médico-social tarde à venir

« Cela piétine », déplore le secrétaire général de la SPS-FO, Didier Birig, évoquant les négociations sur l'extension du Séjour au social et médico-social. La commission avait « laissé entendre » précédemment qu'elle obtiendrait l'arbitrage du gouvernement sur l'ensemble du dossier, mais le 3 février le ton avait changé. La troisième réunion de la commission pilotée par Michel Laforcade a en effet donné lieu à « une volte-face », explique la SPS-FO. A priori, les agents des établissements publics de santé et des Ehpad percevraient bien le

complément de traitement indiciaire (CTI), soit les 183 euros du Séjour, mais pas les personnels des établissements autonomes (sous convention tripartite). En amont d'une nouvelle réunion le 9 février, la SPS-FO exigeait leur « intégration immédiate ».

« Des actions et mobilisations à construire »

Les secteurs FO du social et médico-social (FNAS-FO et UNSFO-SP) demandent une « négociation globale pour tous les salariés », et refusent que le CTI soit accordé

aux seuls soignants, dont les métiers sont en tension et dont les établissements sont financés, en partie ou en totalité, par la Sécurité sociale. Cerise sur le gâteau, la commission propose aussi le principe de l'intéressement pour les moniteurs éducateurs et les éducateurs spécialisés... Les négociateurs de trois organisations, dont FO, ont décidé de convier les autres syndicats représentatifs de ces secteurs à une prochaine intersyndicale. Objectif : définir « les actions et mobilisations à construire » pour faire entendre les revendications.

Valérie Forgeront

cit  sans faille

Chantiers de l'Atlantique : pour que perdure la nationalisation

La cession des Chantiers de l'Atlantique   l'italien Fincantieri n'aura pas lieu et l' tat reste donc l'actionnaire principal (84,3% du capital depuis juillet 2018) du site de construction navale de Saint-Nazaire (plus de 3 000 salari s, 5 000 sous-traitants). L'abandon du projet a  t  annonc  par les gouvernements franais et italien (qui d tient Fincantieri   72%) le 27 janvier, motiv  par « *le contexte  conomique actuel* ». Engag  depuis 2017   la suite de la faillite du propri taire sud-cor en STX, l'accord de cession (renouvel  cinq fois)   Fincantieri s'achevait le 31 janvier. « *Le naufrage des chantiers a  t *

 vit  », se f licite FO-M taux, remerciant « *tous ceux qui se sont battus avec FO pour que les savoir-faire et les technologies des Chantiers de l'Atlantique ne soient pas pill s par l'industrie chinoise de ce secteur* ».

Une visibilit  retrouv e

Derri re la vente   Fincantieri, en contrat avec un chantier chinois, il y avait notamment la crainte d'un « *transfert des technologies et de march s* », rappelle le secr taire g n ral de la conf d ration, Yves Veyrier, qui s' tait rendu sur le site d but janvier. Mais si l' tat conoit la nationalisa-

tion comme « *provisoire* », il est n cessaire au contraire que la « *situation perdure le plus longtemps possible, les banques et les clients y ayant retrouv  de la visibilit . Et les commandes vont pour l'instant jusqu'en 2025* », insiste Nathalie Durand-Prinborgne pour la section FO-M taux des Chantiers. Quant   l'int r t r it r  pour les Chantiers par le fondateur de Bricorama, la section FO ne peroit pas la cr dibilit  qu'aurait sa candidature et doute de la volont  de dialogue social de cet industriel, qui « *n'a m me pas jusque-l  rencontr  les syndicats* » du site.

Val rie Forgeront

BANQUES

FO ne signe pas les NAO

Dans la branche AFB (Association franaise des banques), les NAO 2021 ont abouti, fin janvier,   une maigre augmentation de 0,5% des minima, hausse qui b n ficierait   moins de 1% des salari s de la profession. FO-Banques, qui d nonce le manque de reconnaissance pour les salari s en p riode de crise, ne signera pas cette proposition d'accord.

HANDICAP

FO 22 mobilis e pour le recrutement d'AESH

Les syndicats FO de l' ducation ont lanc  une p tition dans les C tes-d'Armor, demandant le recrutement imm diat d'accompagnants des  l ves en situation de handicap (AESH). Il manque environ soixante postes. Ils sont aussi   l'initiative d'un rassemblement fin janvier dans le cadre d'une intersyndicale. Pour l'UD FO, « *l' tat n'applique pas le droit ni ses obligations* ».

FOR TS

  l'ONF, le refus de nouvelles suppressions d'emplois

  l'ONF (7 963 agents), l'intersyndicale s'oppose aux 500 suppressions d'emplois pr vues au contrat de plan  tat/ONF d'ici   2025. Les repr sentants du personnel, dont ceux de Synergies-FO, rappellent la d gradation des conditions de travail apr s 5 000 postes perdus en vingt ans. Ils ont d cid  de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.



  JEAN-CLAUDE MOSCHETTIEREA



QUAND IL VOUS DEMANDERA
POURQUOI
VOUS AVEZ LAISSÉ
PRIVATISER L'ÉNERGIE
VOUS RÉPONDREZ QUOI ?

Les représentant.e.s des salarié.e.s d'EDF alertent sur le projet Hercule qui n'a rien d'un mythe. C'est un **réel projet de démantèlement** d'EDF, pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne.

L'énergie est un bien commun **vital** pour les citoyens et l'économie, **déterminant** pour la transition énergétique. Comme en 1946, l'État doit **reprendre la main** sur ce secteur pour le préserver. Hier pour **reconstruire le pays**, aujourd'hui pour **sauver le climat**.

Si Hercule voit le jour, le point de non-retour de la privatisation amorcée en 2004 sera franchi. Votre facture d'électricité augmentera. Notre souveraineté énergétique sera bafouée et l'énergie deviendra le **talon d'Achille** de la France.

Signez la pétition sur
www.energie-publique.fr

L'énergie est un bien commun

Je signe



#POUR ^{LE}ENERGIE
PUBLIQUE

energie-publique.fr



CSEC EDF SA
Comité Social et Économique Central d'EDF



Licenciement et réintégration

Si la réintégration du salarié peut être demandée lorsque son licenciement a été atteint de nullité, avec paiement des salaires pour la période située entre le licenciement et la réintégration, le salarié ne doit pour autant pas trop tarder pour faire sa demande de réintégration.

En l'espèce, un salarié avait saisi la juridiction prud'homale une première fois de demandes de paiement diverses alors qu'il était toujours dans l'entreprise. Puis, six mois plus tard, il forme une nouvelle demande devant le conseil de prud'hommes en résiliation judiciaire de son contrat de travail. L'employeur le licencie pour perte de confiance. Le motif invoqué était le comportement critique du salarié à l'égard de l'entreprise, dépassant la simple liberté d'expression.

Après deux passages devant la Cour de cassation, la cour d'appel de Paris avait annulé le licenciement et octroyé une indemnité correspondant au montant des salaires que le salarié aurait dû percevoir entre son licenciement et sa demande de réintégration, soit sept années de salaires, demande de réintégration effectuée en 2016.

Le pourvoi formé par l'employeur se fonde sur le montant de l'indemnité, le salarié n'ayant fait sa demande de réintégration

que quatre ans après son premier recours aux prud'hommes. Le paiement des salaires aurait dû commencer à ce moment-là.

La Cour de cassation casse à nouveau l'arrêt et justifie sa décision par le caractère tardif de la demande de réintégration du salarié :

« En cas de licenciement nul, le salarié qui sollicite sa réintégration a droit au paiement d'une indemnité égale au montant de la rémunération qu'il aurait dû percevoir entre son éviction de l'entreprise et sa réintégration. Toutefois, le salarié qui présente de façon abusive sa demande de réintégration tardivement, n'a droit, au titre de cette nullité, qu'à la rémunération qu'il aurait perçue du jour de sa demande de réintégration à celui de sa réintégration effective. » (Cass. soc., 13 janvier 2021, n°19-14050).

Ainsi, la Cour de cassation suit l'argumentation de la partie adverse en se fondant sur l'article L 1121-1 du Code du travail et renvoie à la cour d'appel le soin de réduire cette indemnité, bien qu'une

liberté fondamentale du salarié (la liberté d'expression) ait été violée par l'employeur sans évoquer la liberté d'agir en justice.

La nullité d'un licenciement n'engendre ainsi plus systématiquement la réparation intégrale du préjudice – à savoir le paiement des salaires –, et ce, que le salarié demande sa réintégration ou non. On peut espérer que cette décision a été rendue au regard du cas d'espèce fondé sur le caractère tardif de la demande de réintégration, car dans un autre arrêt assez récent (Cass. soc., 29 janvier 2020, n°18-21862), la Haute Cour a considéré que la salariée qui demande sa réintégration a droit au paiement d'une indemnité égale au montant de la rémunération qu'elle aurait dû percevoir entre son éviction de l'entreprise et sa réintégration, sans déduction des éventuels revenus de remplacement dont elle a pu bénéficier pendant cette période.

Ainsi, le caractère tardif de la demande de réintégration sous-entend une demande abusive de la part du salarié, selon

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1121-1 du Code du travail dispose :

« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

L'article L 1235-3-1 du Code du travail prévoit que :

« L'article L 1235-3 [le licenciement sans cause réelle et sérieuse] n'est pas applicable lorsque le juge constate que le licenciement est entaché d'une des nullités prévues au deuxième alinéa du présent article. Dans ce cas, lorsque le salarié ne demande pas la poursuite de l'exécution de son contrat de travail ou que sa réintégration est impossible, le juge lui octroie une indemnité, à la charge de l'employeur, qui ne peut être inférieure aux salaires des six derniers mois. Les nullités mentionnées au premier alinéa sont celles qui sont afférentes à :

1° La violation d'une liberté fondamentale; (...). »

la Cour de cassation. Cependant, cette demande tardive pouvait se justifier par le nombre de décisions judiciaires liées à cette affaire (deux arrêts de Cour de cassation). Pour autant, toute violation d'une liberté fondamentale ne doit pas permettre une indemnisation « au rabais »!

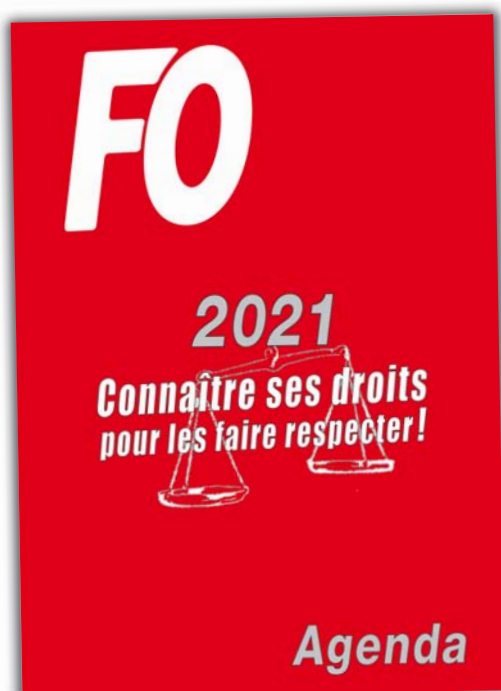
Secteur juridique

Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,80 €
* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 9,50 €
* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €
* format : 210 x 297 mm

Dans l'agenda 2021 vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

Passez commande auprès des délégués **FO**

R
E
T
R
A
I
T
E

A
G

CHÔM

COE

AIRO

ONTÉ

SANA

AVAIL

IRÉ

D

R

FO

I

T

SAL

SA

TRAV

TELE

TR

DE

FE

ND

US

S



**EN TOUTES CIRCONSTANCES
NOUS VOUS DÉFENDONS**

FO

FO

LES SALAIRES

NE SONT PAS L'ENNEMI

DE L'EMPLOI



LA DÉCONNEXION



UN DROIT QUI NE SE PREND PAS
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !

FO

force-ouvriere.fr

Vaccins : une course ponctuée d'obstacles

La course aux vaccins vire à un parcours semé d'embûches avec en toile de fond le niveau de richesse des pays, les considérations géopolitiques et le pouvoir des grands labos. Ces derniers scrutant déjà leurs comptes bancaires, certains que leurs vaccins anti-Covid vont leur rapporter gros.

Tous les pays du monde ont engagé un parcours pour l'obtention de vaccins. Un véritable sprint pour une compétition qui met sous les projecteurs les inégalités entre pays riches et pays pauvres. Elle souligne aussi les liens, alliances, unions et réseaux d'influence géopolitique de certains pays et montre la fragilité, la solitude des autres. Elle traduit encore la toute-puissance des grands « labos » de la planète, lancés, eux, dans une concurrence effrénée et qui monnayent cher, au « plus offrant », leur réussite scientifique, au point de conduire des pays, y compris riches, à implorer qu'on les livre et vite.

Et dans cette course, on assiste à des comportements qui peuvent étonner. Ainsi, le Premier ministre du Canada (pays du G7), s'alarmant des retards de livraison des vaccins européens Pfizer-BioNTech et Moderna, a décidé de recourir, pour son propre pays, au Covax, système relevant de l'ONU, financé par les pays riches et destiné à permettre aux pays pauvres de recevoir des vaccins anti-covid. Le Canada recevra par ce biais près de 2 millions de doses AstraZeneca. Le Covax annonce de son côté que 145 pays pauvres recevront des doses grâce à lui. Cela ne couvrira toutefois que 3,3% de leur population. Rien qu'en Afrique, il faudrait 1,5 milliard de doses pour vacciner 60% des quelque 1,3 milliard d'habitants. Début février, 82 pays seulement dans le monde (sur les 197 reconnus par l'ONU) avaient commencé à vacciner. L'OMS, qui évoque le risque d'un « échec moral catastrophique » indique que, pour l'ins-

tant, les trois quarts des vaccinations ont eu lieu dans dix pays qui pèsent à eux seuls 60% du PIB mondial.

En dollars ou en euros, les profits coulent à flot

Lors du forum social mondial (en parallèle du forum de Davos), la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, indiquait qu'« une approche inclusive pour lutter contre la pandémie de COVID-19 est primordiale, à la fois en termes de soutien économique et d'accès universel aux tests, aux traitements et aux vaccins ».

L'OMS invite quant à elle les laboratoires à un « partage des technologies » pour un « développement massif des capacités de production » des vaccins.

Et de citer en exemple le géant français Sanofi qui a accepté de produire celui de Pfizer-BioNTech, attelage qui évalue à 15 milliards de dollars le chiffre d'affaires qu'indura cette année la production de son vaccin anti-Covid. Sanofi, lui, ne propose pas de vaccin pour l'instant. En revanche, après avoir annoncé récemment la suppression de certaines de postes de chercheurs, il a annoncé dans la foulée un bénéfice net en hausse de 340%, à 12,3 milliards sur 2020, et le versement de 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.

En Europe comme ailleurs, la course aux vaccins fait rage et la question de la production sur le territoire se pose. La Commission européenne, exigeant par ailleurs la « transparence » sur les exportations de vaccins produits dans l'Union, a quant à elle piqué une colère contre AstraZeneca, jugeant « inacceptables » ses retards de livraison. Tentant de calmer ses clients, qu'il qualifie de « gouvernements sous pression », le patron d'AstraZeneca a indiqué haut et fort que son groupe n'entendait pas réaliser de profits par la vente de son vaccin pendant la pandémie. À vérifier.

Valérie Forgeront

© JOERG CARSTENSENZUMIA PRESSZUMAREA



Carambar : FO refuse la baisse des salaires de 15%

Production presque à l'arrêt et marathon de négociations. À Marcq-en-Barœul (Nord), soutenus par FO, majoritaire, les 114 salariés de l'usine fabriquant depuis 1954 le célèbre bonbon, bataillent pour éviter la baisse de salaire qui serait imposée lors du déménagement du site à huit kilomètres.

« **L**a dernière proposition de la direction est inentendable ! Elle a les moyens de l'améliorer », dénonce David Poure, délégué FO de l'usine Carambar de Marcq-en-Barœul (Nord). Trois mois après l'annonce de la fermeture, le bras de fer se poursuit entre la direction et l'intersyndicale (réunissant cinq organisations dont FO, majoritaire) qui refuse la baisse de 15% du salaire de base, imposée dans le cadre du futur déménagement des lignes de production. D'ici à l'été 2021, elles doivent être installées dans une autre usine du groupe CPK (Carambar, Poulain, Krema) : l'établissement Lutti à Bondues, racheté en 2018 et distant de huit kilomètres.

Pour effectuer ce transfert d'activité, Carambar & Co veut supprimer la totalité des 114 emplois en CDI et créer 105 CDI (proposés en reclassement aux salariés licenciés) à des conditions d'emploi revues à la baisse. Pour FO, les contrats de travail doivent être maintenus, avec les mêmes salaires et accords d'établissement. « Dans le cas contraire, chaque salarié ira jusqu'aux prud'hommes pour faire valoir ses droits », martèle David Poure.

« La direction veut faire un exemple »

Bien que la production soit ralentie par les arrêts de travail depuis début janvier, au point de rendre tangible le risque de rupture de stock des célèbres bonbons (*le site est le seul au monde à les fabriquer, NDLR*), Carambar&Co reste inflexible. Dans sa dernière proposition, le 4 février, la direction ramène la baisse du salaire de base de 15% à 12% et promet une allocation temporaire regroupant les compléments de salaire, sur cinq ans, avec une dégressivité de 10% par an ! L'intersyndicale propose, elle, de limiter à 6% la perte sur le salaire de base. « Ce n'est pas le manque de moyens qui empêche la direction de maintenir les salaires. Elle veut faire un exemple. Son but est d'harmoniser vers le bas les conditions d'emploi », s'insurge David Poure. Dès le rachat de l'usine Lutti, qui produit 14 000 tonnes annuelles pour une capacité de 44 000, le fonds d'investissement Eurazeo, à l'origine du groupe CPK, a dit sa volonté de faire de l'optimisation...

Élie Hiesse

LE CHIFFRE

200 millions

C'est le nombre de « personnes supplémentaires qui pourraient avoir basculé dans la pauvreté en 2020 », dans le monde, indique l'Oxfam dans son rapport annuel publié le 25 janvier, en amont de la tenue du forum économique de Davos. Pour l'organisation internationale, à la lumière de différentes études et rapports, le nombre des personnes concernées se situerait plutôt entre 200 et 500 millions. Alors que pendant les deux dernières décennies la pauvreté était en baisse, rappelle l'Oxfam, la crise vient souligner l'extrême fragilité dans laquelle vivaient déjà auparavant des millions de personnes, aux faibles revenus et sans aucune assurance sociale. Désormais, « pour la majeure partie de la population mondiale, un salaire perdu revient à vivre dans la misère. Ces personnes vivent avec 2 à 10 dollars par jour », insiste l'organisme, craignant qu'il faille attendre « plus d'une décennie avant que le taux de pauvreté ne retrouve son niveau d'avant la crise ». A contrario, note le rapport intitulé fort à propos « Le virus des inégalités », les 1 000 milliardaires les plus riches de la planète ont reconstitué en neuf mois la fortune qui était la leur juste avant la pandémie...

Valérie Forgeront

LE MOT

Boursicoteur

C'est le fait de spéculer, d'« acheter ou vendre en petite quantité des valeurs mobilières, en Bourse ». Boursicoter, qui vient de boursicot, petit porte-monnaie en peau en vogue au Moyen Âge, signifie aussi détenir une petite somme économisée peu à peu. À l'origine, *bursa*, dans l'Antiquité, petit sac où l'on met ses sous, a donné le mot Bourse, temple des échanges financiers et de la spéculation. Et malgré la crise, certains s'y adonnent toujours avec délectation. Récemment, par une démarche offensive, des particuliers boursicoteurs ont ainsi fait trembler Wall Street et ses cadors, les grands fonds d'investissement. Pour les plus riches, la crise est toute relative. En France, l'autorité des marchés financiers révèle que depuis la pandémie, 37% des investisseurs ont augmenté leur portefeuille d'investissement dont 13% sur de nouveaux produits, à 76% des actions. 81% des boursicoteurs disent vouloir gagner de l'argent et réaliser des plus-values. Logique. Ils aiment le risque, « ludique » et « source d'adrénaline ». Ce sont en grande majorité des hommes gagnant plus de 6 000 euros par mois. En 2020, plus de 1,3 million de particuliers, soit quasiment autant qu'en 2019, ont joué en Bourse.

V. F.



Emploi : plus d'un mois de grève à la raffinerie Total de Grandpuits

Pour préserver l'emploi, les salariés de la raffinerie Total de Grandpuits (Seine-et-Marne) sont en grève depuis le 4 janvier à l'appel de FO et de deux autres organisations. Les syndicats estiment que 700 postes directs et indirects sont menacés dans le cadre du projet de reconversion du site.

Lors d'une AG organisée le 2 février, les salariés du site de raffinage Total de Grandpuits ont reconduit jusqu'au 11 février la grève entamée le 4 janvier. Cela représente plus de cinq semaines d'une mobilisation ininterrompue, à l'appel de trois syndicats dont FO, pour préserver l'emploi dans le cadre du projet de reconversion du site.



© OLIVIER SAINT-HILAIRE/HAYTHAM

Total a en effet annoncé en septembre 2020 sa volonté de transformer ce site en « plate-forme zéro pétrole » à l'horizon 2024. L'objectif est d'abandonner le raffinage pour produire des biocarburants et des bioplastiques, recycler des plastiques et exploiter deux centrales solaires photovoltaïques.

Dans ce cadre, la direction prévoit de supprimer 150 postes sur 400, mais promet de ne pas licencier, grâce à des départs anticipés à la retraite et à la mobilité interne. Les syndicats

soulignent pour leur part que près de 700 emplois sont menacés au total, en incluant les emplois indirects chez les prestataires.

Un dernier CSEC le 9 février

Début janvier, les salariés ont refusé de démarrer les manipulations préparatoires à l'arrêt de l'activité, comme le dégazage, et ils se sont mis en grève. Très remontés, ils ont mené plusieurs actions et bloquent

désormais les expéditions. Ils avaient déjà cessé le travail fin 2020.

« Nous voulons un espace de concertation sur l'emploi avec la direction, le projet tel qu'il est ne nous convient pas, explique Alexis Appert, secrétaire du syndicat FO. Nous voulons préserver des postes et faire remonter des dysfonctionnements. » Il constate que les conditions ne sont pas réunies pour assurer notam-

ment la sécurité et la maintenance du site, faute de bras.

Les négociations sur les mesures sociales d'accompagnement sont achevées. FO a soumis sa signature à l'obtention d'avancées en matière d'emploi. Un troisième et dernier CSE central était programmé le 9 février. Le militant FO espérait que les questions d'emploi y soient enfin abordées. « Nous ne sommes pas contre la reconversion du site, poursuit-il. Mais nous voulons qu'elle se fasse dans de bonnes conditions. »

Clarisse Josselin

Saisonniers : mobilisation au tunnel du Fréjus

Une centaine de salariés de remontées mécaniques et de villages vacances, venus de diverses stations de ski alpines, ont bloqué la sortie du tunnel du Fréjus en direction de Modane le 1^{er} février, à l'appel de la Fédération FO des Transports et Logistique. Les secrétaires généraux des UD FO de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie sont venus les soutenir dans leur combat.

Les manifestants ont alerté sur les conséquences catastrophiques de la

décision gouvernementale de fermer les infrastructures des stations de ski pour cause d'épidémie de Covid-19. Ils revendiquent donc le maintien de l'activité partielle pour les saisonniers jusqu'à la fin de saison, le maintien de l'activité des permanents et l'indemnisation de tous ceux qui n'ont pas été embauchés.

Des salariés au RSA

Près de 60% des salariés de l'hôtellerie-restauration n'ont pas retrouvé d'em-

ploi cette saison et ne perçoivent que le RSA. Quant aux saisonniers des remontées mécaniques, ils ont perdu pour la plupart plus de 50% de leurs revenus et bien sûr en totalité les primes et les heures supplémentaires.

C'est ce qu'a rappelé Éric Becker, secrétaire fédéral FO-Transports et Logistique, chargé de la saisonnalité, qui demande désormais à être reçu par le chef de l'État.

C. J.



Élections CNRACL : FO en campagne pour la première place

Les élections des administrateurs de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales se dérouleront du 1^{er} au 15 mars. FO a pour objectif de devenir la première organisation syndicale au sein de la CNRACL.

Le scrutin, organisé tous les six ans, concerne 2,2 millions d'actifs (dont 800 000 hospitaliers et 1,4 million de territoriaux) et 1,38 million de retraités (dont 623 000 hospitaliers et 727 000 territoriaux). Il sera possible de voter soit de façon électronique, soit par correspondance. Créée en 1945, la CNRACL est l'un des principaux « régimes spéciaux » de retraite de la Sécurité sociale. Il est le seul régime de retraite de base géré par un conseil d'administration élu au suffrage universel direct. En 2014, FO

avait obtenu deux élus dans le collège des actifs et deux élus dans celui des retraités. La Fédération FO des Services Publics et des Services de Santé (FO-SPS), qui vise à être la première organisation à la caisse, a construit une campagne dynamique, créant, entre autres, des tracts détaillant l'histoire de la CNRACL, le rapport salaire/retraite, le vieillissement de la population, la dépendance... Le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, rappelle de son côté, dans une vidéo, les enjeux de cette élection dans un contexte de remise en question des droits à la retraite via le projet de réforme systémique, dite « retraite à points ».

FO en première ligne par ses revendications

La fédération FO déplore en effet que « le "régime universel" [ne soit] pour l'instant que "suspendu", mais pas abandonné. Ce projet prévoit, entre autres mesures, la suppression pure et simple de la CNRACL, (...) alors même que notre régime de retraite fonctionne et assure

aujourd'hui encore un haut niveau de couverture ». Depuis 1993 la retraite n'a cessé de subir des attaques, rappelle FO-SPS, notamment par la modification des règles de calcul de la pension, ce qui a eu pour conséquence d'abaisser le niveau des pensions. Quant aux réformes de 2003 et 2010, elles ont imposé le recul de l'âge de la retraite à 62 ans. C'est pourquoi FO-SPS revendique entre autres le maintien de la règle de calcul de la retraite sur la base de l'indice détenu au cours des six derniers mois, le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, le maintien et l'extension de la catégorie active aux métiers exposés, l'intégration de toutes les primes et indemnités dans le calcul de la retraite, l'augmentation régulière et conséquente des pensions, le retour à la péréquation salaires/retraites... Plus que jamais, FO est en première ligne pour la défense du régime de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle et sur la répartition, la défense du statut général de la fonction publique et les statuts particuliers, ainsi que pour le maintien du code des pensions civiles et militaires.

L'Info militante N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020
Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Code Postal : ☎ : Mail :
N° de carte : Syndicat : Fédération :
Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les factures d'électricité et de gaz vont peser plus lourd sur le budget des ménages, notamment modestes. Depuis le 1^{er} février, les tarifs de l'énergie sont en effet en hausse. Sur indications, acceptées par le gouvernement, de la Commission de régulation de l'énergie (CRE/ autorité administrative indépendante), le tarif réglementé (tarif Bleu) augmente ainsi de 1,6% et de 2,6% pour les professionnels. En ce qui concerne le gaz, après une tendance à la baisse ces derniers mois, les tarifs réglementés repartent à la hausse, « ils augmentent de 3,5% par rapport au barème en vigueur applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 », indique la CRE. Dans le détail, l'augmentation est de 0,9% pour les foyers qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,1% pour ceux qui l'utilisent à la fois pour la cuisson et l'eau chaude et de 3,7% pour ceux dont le gaz est le mode de chauffage.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,25 €

Le SMIC a augmenté de 0,99% au 1^{er} janvier 2021. Le salaire brut horaire a ainsi progressé de 0,10 euro, passant de 10,15 euros à 10,25 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

131,95 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

301 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

470,07 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

169,07 €

Par enfant en plus à charge.

65,98 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+0,2% Janvier 2021.

+0,6% Variation sur un an.

En janvier 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 0,6% sur un an.

CSG
CRDS

COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

4,686 € (brut) Valeur du point.

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1447,98 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 309.

11,10% Retenue pour pension.

9,2% CSG 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% RDS 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Les crises économiques

Si elles existent depuis l'Antiquité, les crises économiques se sont multipliées à l'échelle de la planète, engendrant des désastres sociaux pour les travailleurs privés d'emploi et souvent source de bouleversements politiques. Aperçu.

Les crises économiques ont toujours les mêmes origines : problèmes agricoles dus à la météorologie, pandémie et souvent spéculation boursière. À chaque fois cela se traduit par des bouleversements politiques.

Au XIV^e siècle, les récoltes sont mauvaises et elles se conjuguent à l'épidémie de peste et aux ravages de la guerre de Cent Ans. Cette hausse de la mortalité va entraîner une diminution du servage et du pouvoir des seigneurs féodaux. Moins nombreux, les paysans refusent l'esclavage et les taxes.

En 1637 survient la première crise boursière, due à la spéculation sur les bulbes de tulipes aux Provinces-Unies (Pays-Bas)! En 1720, c'est la faillite du système de John Law qui avait inventé les billets de banque pour finan-

cer la colonisation du Nouveau Monde. En avril 1788, les cours de la Caisse d'es-compte du royaume de France s'effondrent. Les caisses du pays sont vides ce qui pousse Louis XVI à accepter la convocation des états généraux. On connaît la suite. En 1846-1848, de mauvaises récoltes, entraînant une pénurie alimentaire, une hausse des prix et l'explosion de la bulle spéculative sur les actions des chemins de fer, contribuent à faire perdre son trône à Louis-Philippe.

Les crises contemporaines

Si le Royaume-Uni a connu des crises répétitives (1797, 1810, 1825, 1836, 1866, 1890), ce sont les États-Unis qui vont plonger le monde dans l'apocalypse. À la suite d'un boursicotage effréné, Wall Street

s'effondre le fameux jeudi noir du 24 octobre 1929. En quelques mois, l'Amérique compte 13 millions de chômeurs, l'Angleterre 4 millions et l'Allemagne 6 millions. Ce sont ces derniers, déclassés, qui vont rejoindre massivement le parti nazi et la crise de 1929 constituera un catalyseur à la Seconde Guerre mondiale et ses horreurs.

Du 6 au 24 octobre 1973 se déroule la guerre du Kippour. Vaincus militairement, les pays arabes se vengent en quadruplant le prix du baril de pétrole. C'est la fin des Trente Glorieuses et le début du chômage de masse. Avec la révolution iranienne de 1978-1979 et le deuxième choc pétrolier, la crise va s'accroître. C'en est fini du plein emploi.

En 2001-2002, c'est une nouvelle alerte avec l'éclatement de la bulle spéculative Internet et, cerise sur le gâteau, sept ans plus tard arrive la crise des subprimes, bulle immobilière américaine, qui plonge des millions de travailleurs de par le monde dans la précarité. Aujourd'hui, c'est une crise à l'origine sanitaire que nous devons affronter.

Christophe Chiclet



Jacques Bellet n'est plus

Nous avons appris avec tristesse le décès le 4 décembre, à l'âge de 84 ans, de Jacques Bellet, ancien secrétaire général de l'union départementale de Haute-Savoie jusqu'en 1985. Originaire du sud de la France, postier de métier, c'est à Paris, en début de carrière, que ce passionné de cinéma rejoint FO. De retour en province, cet homme de terrain, discret et de conviction, prend des responsabilités syndicales, assumant le mandat de secrétaire fédéral départemental des PTT-FO de Haute-Savoie. Très attaché à la grande conquête ouvrière qu'est la Sécurité sociale, il devient en 1984, et pour plusieurs années, le président du conseil d'administration de la CPAM de Haute-Savoie. Jacques Bellet avait rejoint l'AFOC dont il fut secrétaire général pour la Haute-Savoie, puis trésorier. Il fut aussi membre du conseil d'administration de l'union départementale des retraités. La confédération FO présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Vue de l'hôtel de ville de Marseille et d'une partie de son port pendant l'épidémie de peste en 1720.



Henri Razafintsalama ou l'ADN du développement syndical

Préparateur de commandes « marée » chez le grossiste R&O à Rungis (Val-de-Marne), Henri Razafintsalama est DS FO depuis 2010. Non content d'avoir introduit le syndicalisme dans l'entreprise, il a fait de FO l'organisation majoritaire et même un recours pour les salariés des TPE environnantes.



© ALEXANDRE RAULT

L'annonce du deuxième confinement, fin octobre, a tout stoppé. Alors qu'Henri Razafintsalama s'apprêtait à lancer une campagne de syndicalisation, avec la FGTA-FO, auprès des TPE du marché de Rungis (Val-de-Marne), les contraintes sanitaires l'ont obligé à remiser ses ambitions. « *Ce n'est que partie remise* », précise le délégué FO du grossiste en produits de la mer R&O (400 salariés en France).

Le militant connaît l'importance des besoins en conseils et accompagnement des salariés des TPE, lui qui est souvent appelé à la rescousse pour défendre leurs droits. « *Appelle Henri* » : le bouche-à-oreille a assis sa notoriété parmi les quarante entreprises (800 salariés) qui se côtoient au pavillon de vente A4 dédié aux produits de la mer et d'eau douce. « *Le milieu de la poissonnerie est un microcosme* », explique-t-il.

Les avancées sociales que le militant FO a obtenues sont sa carte de visite. Elles détonnent dans cet environnement empreint d'une culture familiale, informelle, héritée des anciennes halles. « *La culture de la pièce qu'on donnait de la main à la main* », résume-t-il.

« La boîte doit se réinventer »

Mais Henri Razafintsalama ne s'en laisse pas conter. Lorsqu'il est embauché fin 2007, à 47 ans, comme préparateur de commandes au Label-Bleu (devenu ensuite R&O), l'ancien édu-

cateur sportif a déjà eu plusieurs vies : entraîneur de volley-ball, vendeur de logiciels, commercial import-export de produits malgaches. Il est aussi un militant averti qui a monté, vingt ans avant, un syndicat FO à la résidence universitaire d'Antony (Hauts-de-Seine) où il faisait ses armes d'éducateur sportif. Alors quand il découvre au Label-Bleu le dépassement allègre de la durée maximale du travail, il fait front. Huit mois après son embauche il obtient le paiement des heures supplémentaires. Dix-huit mois après, il fait légitimer en justice sa casquette de DS FO de l'UES du groupe et décroche des élections anticipées. Son premier mandat débute sur un triomphe, porté par 80% des voix. Depuis, il consolide. Une pointeuse a été mise en place, puis des repos compensatoires de nuit, puis des jours de fractionnement... En janvier 2020 il a fait rectifier le calcul de la majoration des heures supplémentaires de nuit. Résultat, +20% de majoration pour les intéressés! « *En dix ans, j'ai modifié toutes les lignes de la fiche de paie* », sourit le militant, qui, aux dernières élections, a encore propulsé FO en tête avec 53% des voix.

Après un an de crise sanitaire, alors que R&O tourne à 50%, il n'a qu'une obsession : s'assurer d'une répartition équitable des heures de travail. « *La boîte doit se réinventer et organiser des rotations pour que chaque salarié travaille. Il n'est pas normal que certains bossent à 80% quand d'autres, souvent moins qualifiés, sont*

au chômage partiel chez eux depuis un an, à perdre de l'argent et se sentir abandonnés », dit-il.

Dans ses rotations, il voit les prémices de l'organisation qui supporterait un possible accord APLD. Il y voit aussi, pour chacun, une condition de maintien de tous les emplois et donc de toutes les compétences. Une autre obsession d'Henri Razafintsalama, qui est le seul salarié représenté dans les instances paritaires de branche, le nouveau certificat de qualification professionnelle de « préparateur en poissonnerie des produits de la mer ». Nul doute que celui-ci intéressera aussi les TPE de Rungis.

Élie Hiesse

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

